

Consignes à vélo

Pour faciliter et favoriser la mobilité durable sur son territoire, Grand Poitiers Communauté urbaine développe des consignes individuelles pour vélo.

Disposées dans des parcs relais (P+R) ou des gares, les consignes vélo permettent de stationner son vélo en toute sécurité pour continuer son trajet en bus, en train ou en voiture. Un réel atout pour l'intermodalité.

Certaines consignes sont également installées à côté d'équipement tels que des stades, piscines, afin de pouvoir stationner son vélo en sécurité en soirée.

L'utilisation de ces consignes est gratuite mais soumise à un règlement (voir ci-dessous).

Près de 100 places de consignes vélo à disposition dans Grand Poitiers Communauté urbaine, comment les utiliser ?

Les consignes vélo sont des boîtes individuelles où l'utilisateur stationne son vélo et ferme la porte avec son propre cadenas.

Cette opération a reçu la participation financière de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de l'Etat dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive.



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser